

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 089-200042356-20260604-31_2026-DE

DEPARTEMENT DE
L'YONNE

ARRONDISSEMENT
D'AVALLON

SYNDICAT DES EAUX
DU TONNERROIS

Le quatre juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle André Durand à EPINEUIL, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.

Étaient présents : Aisy-sur-Armançon : M. Anthony LEMERCIER Ancy-le-Libre : M. Laurent PRIMARD Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Gilles GUILLEMENOT Bernouil : M. Patrice LAUGELOT Béru : Mme Cyrielle SAUNIER CCCVT pour Fleys : M. Xavier COLLON Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Châtel-Gérard : Mme Elisabeth LANDRIER Cheney : M. Christophe DONADA Chichée : Mme Francine ROBIN Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Michel GUINOT Dannemoine : M. Philippe MARTY Dye : Mme Sandrine MAGAUD Epineuil : M. Matthieu PONZ Fleys : M. Rémy COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M Hervé BIZIOT Gigny : Mme Magalie DELMOTTE Jouancy : M. Stéphane BARDOUX (pouvoir à partir de la délibération n° 27-2026) Jully : Mme Agnès HAY Junay : M. Dominique PROT Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Molosmes : Mme Christine ROBERT Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Marie SEGADO Pacy-sur-Armançon : Mme Céline FRANCHE Pasilly : M. Julien GROGUENIN Perrigny-sur-Armançon : M. Jean-Louis INOT Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Sébastien NEVEUX Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : Mme Roselyne RAOUX Sennevoy-le-Haut : M. Sébastien MARONNAT Serrigny : M. Christophe BOSTEL Stigny : M. Gaëtan GUERIN Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : Mme Emilie ORGEL, M. Claude ROY Tronchoy : Mme Jocelyne GIRARD Villon : M. Clément COMET Viviers : M. Eric BALACEY Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : M. Sébastien NEVEUX, M. Gilles GARNIER, M. Gaëtan GUERIN, M. Clément COMET, M. Rémi DUSSAUSSAY.

Nombre de délégués :

- En exercice : 56
 - Présents : 50
 - Absents : 6
- dont ayant donné Pouvoir : 1
- Votants : 51

Compétence EAU :

Nombre de délégués :

- En exercice : 49
 - Présents : 43
 - Absents : 6
- dont ayant donné pouvoir : 1
- Votants : 44

**Compétence
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF :**

Nombre de délégués :

- En exercice : 20
 - Présents : 19
 - Absents : 1
- dont ayant donné Pouvoir : 0
- Votants : 19

**Compétence
ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF :**

Nombre de délégués :

- En exercice : 5
- Présents : 5
- Absents : 0
- Pouvoir : 0
- Votants : 5

Délégués titulaires absents excusés suppléés : Fleys : Mme Céline ROUSSEAU suppléée par M. Rémy COLLON Gigny : M. Denis DUTARTRE suppléé par Mme Magalie DELMOTTE Molosmes : M. Dominique BUSSY suppléé par Mme Christine ROBERT CCLTB : M. Laurent SEURAT suppléé par M. Rémi DUSSAUSSAY.

Délégués titulaires absents excusés non suppléés : Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Vezannes : M. Laurent SEURAT Vezannes : Mme Anne-Laure BUFFET

Délégués titulaires absents non excusés non suppléés : Censy : M. Victor BARDET Gland : Mme Sandrine CAMUS.

Délégués titulaires absents excusés ayant donné pouvoir : M. Stéphane BARDOUX, délégué titulaire de Jouancy a dû s'absenter (avec sa suppléante) à partir de la délibération n° 27-2026 et a donné pouvoir à Mme Danielle RIOTTE délégué titulaire de Sarry.

Assesseurs : M. Eric ROUSSEAU, délégué titulaire de Mélisey et M. Michel GUINOT, délégué titulaire de Cry-sur-Armançon.

Secrétaire de séance : M. Dominique PROT, délégué titulaire de Junay.

Date de convocation : 22 mai 2026

Délibération n° 31-2026

Objet : Désignation des délégués siégeant pour le compte du SET au sein de l'association ASCOMADE

Le président rappelle que par délibération du Comité syndical n° 74-2019 du 29 octobre 2019, le SET a adhéré à l'ASCOMADE à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'ASCOMADE est un réseau de collectivités territoriales : groupements de communes quelle que soit leur taille, et communes de plus de 5 000 hab..

Régit par la loi de 1901, cette association est à but non lucratif et d'intérêt général.

Depuis 1987, elle œuvre pour un triple objectif :

- favoriser l'échange d'informations et d'expériences,
- conseiller les collectivités sur des aspects techniques, réglementaires et méthodologiques,
- réaliser des actions communes permettant aux collectivités membres de gagner en efficacité.

Elle travaille sur les domaines suivants :

- prévention et gestion des déchets ménagers,
- gestion de l'eau potable et de l'assainissement,

en proposant à ses membres, une veille technique et réglementaire, des groupes d'échanges, des sessions d'information et d'échanges, des visites, des outils d'aides à la décision ou encore la conduite d'opérations pilotes mutualisées.

Fort de sa connaissance des acteurs de terrain et de son contact permanent avec les élus et services de ses adhérents, l'ASCOMADE propose aussi un accompagnement opérationnel dans l'exercice quotidien de leurs missions.

Représentation du Syndicat des Eaux à l'ASCOMADE :

Un délégué titulaire, et éventuellement un délégué suppléant, doivent être désignés pour siéger à l'Assemblée générale.

Décisions

En conséquence, le comité syndical à 51 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions DESIGNE :

- ***M. Rémi GAUTHERON en tant que délégué titulaire et M. Jean-Pierre BRIGAND en tant de délégué suppléant de du Syndicat des Eaux du Tonnerrois à l'ASCOMADE.***

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON.

Le secrétaire de séance

M Dominique PROT

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).